



Comment faire si pas d'état des lieux établi par l'agence immob

Par **melane59**, le **11/01/2011** à **15:29**

Bonjour,

Je suis en location dans une maison, je suis passée par une agence immobiliere, nous avons fais l'état des lieux ensemble, et logiquement l'agence aurait du m'envoyer l'état des lieux. Je lui ai réclamé plusieurs fois mais je n'ai toujours rien reçu.

Je voudrais savoir comment sa va se passer lors de la remise des clés.

N'ayant pas d'état des lieux signé par nous, je me demande si l'agence immobiliere peut nous reprocher quelque chose.

Merci d'avance.

Par **mimi493**, le **11/01/2011** à **16:08**

Logiquement, vous auriez du ne pas signer l'EDL si vous n'aviez pas votre exemplaire signé par l'autre partie, en main.

L'agence peut donc dire qu'il n'y a pas eu d'EDL d'entrée et donc vous avez reçu le logement en bon état des réparations locatives. Vous devez le rendre dans le même état